

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUIN 2011

Etaient présents : Mmes BERNARDI Murielle ; BLANQUET Sylvie ; DUMEZ Sophie ; GUENEE Claudine ; LAUDINAT Annie ; PLACET Sylvie ; PONTONNIER Huguette ; MM. BLEVIN Pierre ; BONNET Claude ; CACHEUX René ; GODERE Yannick ; LEGUAY Benoît ; MORICEAU Bertrand ; PHILIPPE Christian ; SEITZ Alfred ; SUISSE Michel.

Pouvoirs : Madame CHAIGNEAU Sylvie à Madame DUMEZ Sophie
Madame LE STER Stéphanie à Madame BLANQUET Sylvie
Madame LANGLAIS Isabelle à Monsieur BLEVIN Pierre
Monsieur QUELVEN Jacques à Madame LAUDINAT Annie
Monsieur MOUË Philippe à Madame PLACET Sylvie

Absents : MM. CNUUDE Fabrice ; HURE Michel.

Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.
Concernant celui du 26 avril, Monsieur le Maire indique que le compte-rendu modifié est affiché sur le panneau de la mairie.

.....
Monsieur Bertrand MORICEAU est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique qu'un point inscrit à l'ordre du jour n'est plus nécessaire (décision modificative du budget communal), deux autres figurant en revanche en questions diverses.

Lors de ce Conseil, les points suivants ont été abordés :

I) AUTORISATION DE SIGNATURE D'EMPRUNT

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les investissements et en fonction de l'avancement des travaux pendant l'année, la commune pourrait avoir recours à un emprunt.

Celui-ci a été provisionné au budget communal 2011, article 1641 de la section d'investissement. Comme expliqué lors du vote du budget communal, cet emprunt sert à couvrir les investissements lourds en cours, pour partie les aménagements et reconstruction de la salle des fêtes, et pour partie les investissements fonciers détenus par la commune (à hauteur de 743 K€).

Ses caractéristiques générales sont :

- montant du contrat : 1 000 000 €
- durée : 20 ans
- taux : 4,15 %
- remboursement : trimestriel
- mode d'amortissement : progressif, échéances constantes.

L'ensemble de la somme ne sera pas mobilisée en une fois : le déblocage, par tranches, interviendra au fur et à mesure des besoins de trésorerie, et notamment en fonction de la réception des factures liées au chantier de reconstruction de la salle des fêtes.

Il est rappelé que les subventions attendues sur ce dossier (Conseils Régional et Général, Etat) ne nous ont pas encore été versées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à contracter un emprunt de 1 000 000 euros pour financer les opérations d'investissement prévus au BP 2011.

1 Contre : M. Benoît LEGUAY

2 Abstentions : Mmes Sophie DUMEZ, Sylvie CHAIGNEAU

18 pour.

II) AUTORISATION DE SIGNATURE - MARCHE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Monsieur le Maire rappelle que le marché actuel d'entretien des espaces verts (hors option "désherbage des espaces minéralisés") arrive à échéance et qu'il convient de lancer une procédure d'appel d'offres afin de désigner le prochain prestataire.

Le marché comporte 2 types de prestations :

- des prestations d'entretien courant (tonte des pelouses, taille des arbustes, etc...),
- des prestations de travaux divers (abattages d'arbres, personnels et matériels en régie, etc...), réalisées sur bons de commandes.

Le montant prévisionnel du marché, hors prestations sur bons de commandes et hors option, est estimé à 300 000 € TTC (= 250 836 € HT) pour 3 ans et 4 mois (de septembre 2011 à décembre 2014).

M. Benoît LEGUAY s'étonne que le Conseil Municipal soit amené à se positionner sans avoir en sa possession l'ensemble des éléments financiers. Il est rappelé que le montant cité n'est que prévisionnel, et qu'il reviendra à la Commission d'Appels d'Offres de statuer quant à l'offre la mieux disant pour la commune.

M. Claude BONNET propose de fixer un montant maximal pour la procédure.

Mme Sylvie PLACET rappelle que suite aux Commissions des Finances, des groupes de travail intégrant élus et agents communaux ont été constitués afin d'affiner le cahier des charges des différents marchés et de contenir les dépenses de fonctionnement, notamment en redistribuant les tâches effectuées en régie et en délégation.

Il est enfin indiqué que la consultation a fait l'objet de mesures de publicité sur le site Internet de la commune et dans la presse locale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE :

- Monsieur le Maire à convoquer la Commission d'Appels d'Offres afin d'examiner les offres reçues dans le cadre de ce marché
- Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs au marché d'entretien des espaces verts communaux sous réserve que le montant du marché soit inférieur à 300 000 € (TTC) (= 250 836 € H.T)

1 Abstention : Monsieur Benoît LEGUAY

20 Pour.

III) AUTORISATION DE SIGNATURE - MARCHE DE MENAGE

Monsieur le Maire rappelle que le marché actuel de ménage dans les bâtiments communaux et d'entretien de la vitrerie arrive à échéance et qu'il convient de lancer une procédure d'appel d'offres.

Le marché comporte 2 types de prestations :

- des prestations de nettoyage classique (ménage usuel, grand ménage, ménage exceptionnel, ménage sanitaires et « kitchenettes », etc...),
- des prestations de travaux divers (personnels et matériels en régie, etc...), réalisées sur bons de commandes.

Le montant prévisionnel du marché, hors prestations sur bons de commandes et hors option, est estimé à 380 000 € TTC (= 317 726 € HT) pour 3 ans et 4 mois (de septembre 2011 à décembre 2014).

Mmes Sylvie PLACET et Sylvie BLANQUET rappellent qu'un groupe de travail a également contribué à redéfinir le cahier des charges des prestations.

M. Bertrand MORICEAU souligne le rôle du donneur d'ordre pour choisir un prestataire ayant une politique sociale respectueuse des règles et des personnels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE :

- Monsieur le Maire à convoquer la Commission d'Appels d'Offres afin d'examiner les offres reçues dans le cadre de ce marché.
- Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs au marché d'entretien des espaces verts communaux sous réserve que le montant du marché soit inférieur à 380 000 € (TTC) (=317 726 € HT).

1 Abstention : Monsieur Benoît LEGUAY
20 Pour.

IV) MODIFICATION DE CREDITS N°1 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire explique qu'une erreur s'est glissée dans la saisie du budget officiel 2011. Les chapitres globalisés 040/042 représentant les crédits ouverts pour les subventions transférables, sont déséquilibrés de 1 Euro.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les modifications de crédits suivantes :

SECTION	SENS	ARTICLE	SOMMES A VOTER
Fonctionnement	Recettes	777-042	+ 1 €
Fonctionnement	Recettes	748	- 1 €

V) DEMANDE DE SUBVENTION A L'ADEME

Monsieur Bertrand MORICEAU rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du projet de ZAC Les Fontaines, il est envisagé d'intégrer des préconisations environnementales et énergétiques au-delà des aspects strictement réglementaires via une Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU), dont le cahier des charges a été détaillé dans le dossier de consultation de la maîtrise d'œuvre.

Cette prestation d'aide à la décision et d'animation consiste à s'assurer, dès sa conception et tout au long de l'élaboration du projet, de la prise en compte des aspects environnementaux et énergétiques de manière globale et transversale.

Il est rappelé que le cahier de concertation est disponible à l'accueil de la mairie ainsi que sur le site Internet de la commune (www.mezieres78.com rubrique Cadre de vie\Urbanisme).

La prestation AEU repose sur l'étude pluridisciplinaire des principaux thèmes suivants :

- l'environnement climatique,
- les choix énergétiques,
- la gestion des déplacements,
- la gestion des déchets,
- l'environnement sonore,
- la préservation des sols, les sites pollués et les friches urbaines,
- la gestion de l'eau,
- la biodiversité et les paysages.

Il nous est possible de solliciter une subvention (de 25 à 70% du montant des dépenses, plafonné à 50 000 €) auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) dans le cadre de l'appel à projets AEU 2011.

Le jury du concours a retenu le projet de Mézières-sur-Seine comme lauréat de l'appel à projet 2011, la commune sera subventionnée à minima de 25% des dépenses engagées, puis en fonction de notre volonté de renforcer notre démarche au-delà des aspects réglementaires.

Des sous-groupes thématiques permettront de travailler en concertation et en amont de la conception du projet urbain, sur les applications concrètes envisageables sur les thèmes choisis : en priorité il est proposé de travailler sur les thèmes de l'eau, de la mobilité, de la biodiversité et paysages, puis sur le bruit et l'énergie par exemple.

L'avantage de la démarche est clairement, au-delà de la subvention, de pouvoir bénéficier des bonnes pratiques de l'ADEME.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- De solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) dans le cadre de l'appel à projets AEU 2011.
- D'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

VI) SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES PERSEVERANTES »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la préparation du budget communal 2011, il avait été décidé d'accorder une subvention d'un montant de 100 € à l'association Gym Douce ; cette décision avait fait l'objet d'une inscription à l'annexe budgétaire « Subventions aux organismes de droit privé » (art.6574).

Or, entre-temps, ladite association a changé de nom (« les Persévérantes ») et d'identité bancaire, ce qui empêche le versement de la subvention municipale.

Sur cette question, Mme Sylvie BLANQUET indique que les dossiers de demandes de subvention ne comportent pas toujours l'ensemble des éléments nécessaires, ce qui complique leur instruction. Mme Sylvie BLANQUET précise que la commission Vie Associative est favorable à ces modifications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'acter le changement de nom de l'association « Gym Douce » en « les Persévérantes »
- d'accorder à ladite association une subvention de 100 € sur l'article budgétaire 6574.

VII) DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU C.L.I.C.

Monsieur le Maire indique que par courrier du 18 mai 2011, Monsieur le Préfet nous informe que le mandat de trois ans du Comité Local d'Information et de Concertation (C.L.I.C.) du site de dépôt pétrolier de Gargenville arrive à échéance le 1^{er} août 2011 et que, de ce fait, il convient de désigner un représentant de la commune et un suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de désigner MM. Philippe MOUE et Yannick GODERE en tant que représentants titulaire et suppléant de la commune au sein du C.L.I.C. du site de dépôt pétrolier de Gargenville.

VIII) AUTORISATION DE SIGNATURE - PRET RELAIS

Monsieur le Maire rappelle que pour financer les investissements et en fonction de l'avancement des travaux pendant l'année, la commune pourrait avoir recours à un prêt relais, destiné spécifiquement à préfinancer un investissement en anticipant le remboursement du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ou le versement de recettes d'investissement (subventions).

Celui-ci a été provisionné au BP 2011, article 1641 de la section d'investissement.

Ses caractéristiques générales sont :

- montant du contrat : 200 000 €
- durée : 2 ans
- frais de dossier : 200 €
- taux fixe : 2.65 %
- remboursement : trimestriel
- versement des fonds : en une, deux ou trois fois dans un délai maximum de 45 jours après édition du contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à contracter un emprunt de 200 000 euros pour financer les opérations d'investissement prévus au BP 2011.

3 Abstentions : Mmes Sophie DUMEZ, Sylvie CHAIGNEAU ; M. Benoît LEGUAY
18 Pour.

IX) INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté par la Société des Autoroutes PARIS-NORMANDIE (S.A.P.N.) pour régulariser la remise à la commune de l'assiette foncière constituant le Chemin Rural n°2 rétabli lors de la construction de l'Autoroute A13.

Les parcelles seront remises gratuitement à la commune pour incorporation dans son domaine public communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ACCEPTE que la :
 - partie de la parcelle cadastrée section B n°358,
 - partie de la parcelle cadastrée section B n°355,
 - partie de la parcelle cadastrée section B n°354,
 - partie de la parcelle cadastrée section B n°351,
 - partie de la parcelle cadastrée section B n°350,
 - partie de la parcelle cadastrée section B n°347,
 - partie de la parcelle cadastrée section B n°346,
 - partie de la parcelle cadastrée section B n°343,
 - partie de la parcelle cadastrée section B n°342,
 - partie de la parcelle cadastrée section B n°339,
 - partie de la parcelle cadastrée section B n°338,

Soient remises gratuitement à la commune de MEZIERES-SUR-SEINE pour incorporation dans son domaine public communal.

- AUTORISE :

Monsieur le Maire à signer les actes administratifs ou notariés portant transfert de propriété au profit de la commune.

X) Divers

- Ramassage des déchets

Concernant les changements dans les jours de ramassage, M. Yannick GODERE demande s'il est envisageable d'envoyer une note à tous les habitants pour les prévenir.

Monsieur le Maire répond que la société chargée de distribuer la feuille de tri du SMIRTOM a été défaillante, ce qui n'a pas contribué à ce que l'information soit portée à la connaissance de tous. Pour autant, le planning de ramassage est disponible sur le site Internet de la commune (Rubrique Cadre de Vie\ Propreté\ Collecte sélective des déchets à domicile), à l'accueil de la mairie ainsi que dans le bulletin municipal.

- Sécurité

M. Benoît LEGUAY attire l'attention des membres du Conseil Municipal sur le comportement de certains automobilistes, qui empruntent le sens interdit de la Villeneuve à contresens. Les riverains sont excédés par ces comportements, qui ont débouché sur un accident, dans les chemins ruraux, dans le prolongement de cette rue.

Monsieur le Maire répond que ce problème est malheureusement récurrent, et qu'il existait déjà lorsque M. LEGUAY était délégué en charge de la sécurité sur la commune.

Le CLSPD, actif sur le périmètre du SIRE, a provoqué une réunion regroupant les trois adjoints à la sécurité des communes siréennes. Des solutions ont d'ores et déjà été envisagées (panneaux, arrêtés municipaux) mais nous restons ouverts à toute proposition.

Mme Sophie DUMEZ propose par exemple l'installation d'une jardinière sur le carrefour de la Villeneuve, qui empêcherait de tourner à droite lorsque l'on vient de la rue de Chauffour en montant, et également des passages piétons, semble-t-il plus respectés des automobilistes, aux abords du plateau surélevé du carrefour.

Monsieur le Maire rappelle que la commune vient de se doter d'un radar pédagogique mobile, dont les emplacements vont être définis par la commission Sécurité ; il devrait être testé dans un premier temps Rue des Lilas.

Mme Sylvie PLACET indique qu'une pétition circule sur les problèmes d'insécurité routière.

Mme Sylvie BLANQUET confirme que ces problèmes d'incivilités existent sur d'autres portions de route (Rue Nationale, Rue des Gravois...). Les excès de vitesse ont diminué grâce aux saignées creusées lors des travaux de réfection de la voirie du Chemin des Sources, selon M. Alfred SEITZ.

- Signalisation

M. Michel SUISSSE indique que le panneau de ville situé Rue des Lilas est retourné.

Celui-ci sera remis en place prochainement.

- Stationnement gênant

Mme Murielle BERNARDI rappelle qu'un camion blanc est garé en face de la Poste, sur le même emplacement depuis plusieurs semaines.

Mme Sylvie PLACET indique avoir téléphoné, avec M. MOUE, au commissariat afin de se renseigner sur le véhicule. Celui-ci n'est pas déclaré volé, cependant sa position gêne ; les services de police vont être relancés.

- Travaux

Tous les élus ont été destinataires d'une synthèse des opérations ou des travaux actuellement en cours sur le territoire communal.

En ce qui concerne les trottoirs Rue de Chauffour, ces travaux sont inclus dans le marché à bons de commande relatif à l'entretien de la voirie. Cette réfection aura lieu par tranches. Le marché à bons de commande est un marché triennal attribué après procédure de consultation des marchés publics.

Concernant la place Grimblot, les tranchées devraient être rebouchées vendredi, en prévision de la brocante de dimanche.

- Gens du voyage

M. René CACHEUX pose la question de l'enlèvement des déchets déposés par les gens du voyage, installés sur une parcelle privée près du chemin de la Conche.

Monsieur le Maire rappelle la chronologie de l'arrivée des caravanes, ainsi que les textes réglementaires. La commune s'est substituée au propriétaire, à la demande de ce dernier, afin de demander au sous préfet d'organiser l'évacuation des gens du voyage, installés illégalement sur une parcelle non viabilisée.

A ce jour, nous sommes en attente de la décision du sous préfet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.